

N° 41210

Le 3 octobre 2024

October 3, 2024

ENTRE :

BETWEEN:

Procureur général du Québec

Attorney General of Québec

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Bijou Cibubua Kanyinda et Commission
des droits de la personne et des droits de la
jeunesse

Bijou Cibubua Kanyinda and Commission
des droits de la personne et des droits de la
jeunesse

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-030116-222, 2024 QCCA 144, daté du 7 février 2024, est accueillie avec dépens suivant l'issue de la cause.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-030116-222, 2024 QCCA 144, dated February 7, 2024, is granted with costs in the cause.

J.C.C.
C.J.C.